



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	29
De présents	25
De votants	29

L'an deux mille vingt deux, le six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Date de la convocation :
30/09/2022

Date de l'affichage :
30/09/2022

Résultat du vote :
Pour : 29
Contre :
Abstentions : 0

Présents : Mesdames MAS Virginie, OTT Amandine, SAUNIER Audrey, PINTON Martine, SANTESTEBAN Danièle, CHABERT Josiane, BEDDELEEM Karine, MASSON Laurence, JASTRZAB Claudine, DA CRUZ Lydie, CAUCHOIS Sandra, LEPERCQ Maud, MONIN Sylvie
Messieurs JOURDAIN Jean-Pierre, JEANNOT Michel, SUSINI Olivier, JOVET Jean-Marc, LAURENT Cédric, BUIS Nicolas, PETRICIG Francis, LENTI Allan, DI ROLLO Gérard, DUBUIS Thierry, CONDOMINES Elian, STEPHAN Alain.

Pouvoirs :

LIEVRE Vincent donne pouvoir à LAURENT Cédric
DEMEREAU Jean Paul donne pouvoir à JEANNOT Michel
PICHOL-THIEVEND Corentin donne pouvoir à SAUNIER Audrey
TARDY Emilie donne pouvoir à BEDDELEEM Karine

Absents : néant

Madame OTT Amandine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022-074 CONVENTION CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

Rapporteur : Monsieur Jovet

Dans le cadre du déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux (Ecoles Chat Perché, Vercors, Mairie, Police Municipale), la commune souhaite interconnecter son réseau pour faciliter les échanges et disposer de moyens de communication adaptés aux besoins des usagers. Une large gamme de services peut être proposée avec la centrale d'achat régionale Auvergne Rhône Alpes et répondre à notre besoin en ce domaine avec le réseau Amplivia. Amplivia est un marché de services de connectivités et de communications électroniques hauts et très hauts débits, en lien avec le fournisseur Orange.

Adhérer à la centrale d'achat régionale permettra de bénéficier d'un guichet unique pour toutes les demandes de la collectivité, de bénéficier d'une large gamme de services mise à jour régulièrement, d'obtenir une éligibilité complète avec accès à tous les réseaux d'initiative publique du territoire régional, d'être doté d'une architecture dédiée et résiliente assurant un haut niveau de qualité de services, et d'être accompagnés d'équipes dédiées pour assister le client et répondre à ses questions.

Afin de bénéficier de ces prestations, il convient d'adhérer à la centrale d'achat régionale selon les bases de la convention jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour copie certifiée conforme le 07/10/2022,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cette délibération
- qui a été publiée le 07/10/2022,
- et transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

